

**SVS**Schweizerischer Verband  
der Sozialversicherungs-Fachleute**FEAS**Fédération suisse des employés  
en assurances sociales**FIAS**Federazione svizzera degli impiegati  
delle assicurazioni sociali

## Informations relatives au dépôt de l'inscription à l'examen profes- sionnel 2012 de spécialiste en assurances sociales

### Commission romande des examens

c/o M. Nicola Robertini  
Champ Romain 10  
1782 Lossy/FR

La Fédération suisse des employés en assurances sociales (FEAS) invite les personnes intéressées à s'inscrire aux examens pour l'obtention du brevet fédéral en assurances sociales à faire parvenir leur bulletin d'inscription **avant le 31 mai 2012** (date du timbre postal faisant foi). Toute inscription ultérieure a pour conséquence la non-admission à l'examen de brevet 2012.

Les documents exigés par le chiffre 3.2 du règlement d'examen du 12 mai 2006 peuvent être remis sous la forme de photocopies mais **doivent être complets**. Ces derniers demeurent propriété de la FEAS. Les certificats de travail/attestations de travail resp. une attestation intermédiaire de travail ou un certificat de fonction de l'employeur actuel sont à remettre pour la justification de l'expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales.

Les bulletins d'inscription incomplets seront automatiquement retournés. Une taxe pour frais de Fr. 50.-- sera perçue si la Commission romande des examens doit réclamer des documents et/ou annexes à remettre selon le règlement des examens ou si le formulaire d'inscription n'est pas complet ou pas dûment signé. La taxe d'examen doit être versée sur le compte bancaire suivant :

**FEAS Lausanne – Commission romande des examens, par M. Vincent Horger, président, Crédit Suisse, Chavannes-Ecublens, Compte No 847 158-41-1, IBAN : CH53 0483 5084 7158 4100 1.**

L'admission à l'examen sera confirmée par écrit à la fin du mois de juin 2012. Le plan des examens sera remis au moins 20 jours avant les dates prévues.

**Examens écrits et oraux** 8 au 26 octobre 2012 (à Lausanne)

**Taxe d'examen** Fr. 2'000.--

Pour les personnes qui répètent l'examen, la taxe de base s'étend à Fr. 800.--, en plus Fr. 100.-- pour chaque branche à répéter.

La taxe d'examen est à payer jusqu'au 31 mai 2012 au plus tard.

Les taxes perçues par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour l'établissement du brevet ne sont pas comprises dans la taxe d'examen.

### Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site [www.feas.ch](http://www.feas.ch) ou être obtenu auprès de la Commission romande des examens, c/o M. Nicola Robertini, Champ Romain 10, 1782 Lossy/FR.

**Conditions de retraits :** Le/la candidat(e) peut annuler son inscription jusqu'à 10 semaines avant le début de l'examen. Passé ce délai, le retrait n'est possible que si une raison valable le justifie.

Sont réputées raisons valables :

- a) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu ;
- b) la maladie, l'accident ou la maternité ;
- c) le décès d'un proche.

Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit à la Commission romande des examens et ceci avec les pièces justificatives.

---

### **Horaire des examens écrits**

<b>Lundi, 8 octobre 2012</b>	08h50	Bienvenue
	09h00 – 10h00	Assurance-vieillesse et survivants
	10h30 – 11h30	Assurance-invalidité
	13h30 – 14h30	Prestations complémentaires/aide sociale
	15h00 – 15h45	Allocations pour perte de gain / allocations de maternité et allocations familiales
<b>Mardi, 9 octobre 2012</b>	08h50	Bienvenue
	09h00 – 10h00	Assurance-accidents
	10h30 – 11h30	Assurance-maladie
	13h30 – 14h30	Sécurité sociale
	15h00 – 16h00	Prévoyance professionnelle
<b>Mercredi, 10 octobre 2012</b>	08h50	Bienvenue
	09h00 – 10h00	Assurance-chômage et indemnité en cas d'insolvabilité
	10h30 – 11h15	Droit
	11h45 – 12h30	Assurance militaire

Lossy, en décembre 2011